

# L'approvisionnement responsable de Novo Nordisk

## Les normes essentielles

Le présent document décrit les normes essentielles à suivre par les fournisseurs de Novo Nordisk en matière de lutte contre la corruption, éthique, droits de l'Homme et droit du travail, santé et sécurité ainsi qu'en gestion de l'environnement. Novo Nordisk respecte ces règles et s'attend à ce que tous les fournisseurs les appliquent, ou qu'ils respectent des normes équivalentes, dans leur propre chaîne d'approvisionnement. Le terme « fournisseurs » désigne les fournisseurs de produits et de services ainsi que les agents, les distributeurs, les grossistes, les partenaires technologiques, les points de vente et les sous-traitants de production.

---

## Elaborées à partir des normes internationales

Ces normes sont basées sur les exigences des principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, de l'OCDE ; elles sont également inspirées des principes de la Pharmaceutical Supply Chain Initiative (PSCI), des principes du Pacte mondial de l'ONU et d'autres normes internationales pertinentes. Pour obtenir la liste complète, visitez [novonordisk.com](https://www.novonordisk.com).

## En conformité par rapport à la loi applicable

Novo Nordisk s'attend à ce que les fournisseurs mènent leurs activités de manière responsable et se conforment aux lois, règles et réglementations applicables. Si ces normes diffèrent des lois, règles et réglementations applicables, la norme la plus stricte sera appliquée.

## Dans l'éventualité d'une mise en œuvre difficile

Novo Nordisk comprend que les fournisseurs puissent avoir des difficultés à se conformer à ces règles. Dans ce cas, ils devront en informer Novo Nordisk et, ensemble, nous élaborerons un plan d'amélioration comportant des mesures correctives qui permettront d'améliorer les résultats des fournisseurs progressivement.

Les fournisseurs sont invités à consulter les [modèles de développement](#) et les [plans pédagogiques](#) de PSCI afin d'évaluer et d'améliorer leur conformité aux normes.

## La clause contractuelle pour l'approvisionnement responsable

Ces normes peuvent être incluses dans un contrat entre Novo Nordisk et un fournisseur.

Dans ce cas, le fournisseur manquera à ses obligations contractuelles s'il ne respecte pas ces normes et qu'il ne peut accepter un plan d'amélioration ou ne met pas en œuvre le plan convenu. Novo Nordisk pourra alors résilier le contrat sur la base de tels manquements.

Le fournisseur doit accepter des audits de contrôle de la bonne application de ces normes dans les mêmes conditions que les autres audits effectués dans le cadre du contrat avec Novo Nordisk. Un tel audit sera planifié avec un préavis d'au moins 30 jours et pourra être effectué sur place. Les auditeurs internes ou externes nommés par Novo Nordisk pourront examiner les documents, les ressources, les installations et les dossiers pertinents et interviewer les personnes susceptibles d'être directement concernées, comme les employés, les sous-traitants ou les ouvriers. Si des non-conformités sont relevées au cours de ces vérifications, le fournisseur et Novo Nordisk devront travailler ensemble pour déterminer et mettre en œuvre des mesures correctives. Les mesures correctives devront être convenues dans les 30 jours et le fournisseur devra prendre et mettre en œuvre ces mesures dans le délai imparti.

## Anti-corruption et éthique

Les fournisseurs doivent mener leurs activités de manière éthique et agir avec intégrité.

---



### Lutte anti-corruption et fraude

- Toutes formes de fraude, de corruption, d'extorsion et de détournement de fonds sont interdites. Les fournisseurs ne doivent pas payer ou accepter des pots-de-vin ou participer à d'autres incitations illégales pour obtenir un avantage indu ou inapproprié.
- Les fournisseurs ne doivent pas offrir d'avantages financiers ou matériels inappropriés, comme des cadeaux coûteux ou des activités extravagantes à des représentants de Novo Nordisk.
- Les fournisseurs doivent déclarer tout conflit d'intérêt qui pourrait avoir une incidence sur l'exécution des tâches ou sur la prestation de services fournie à Novo Nordisk.



### Confidentialité et protection des données

- Les fournisseurs doivent protéger et n'utiliser les informations confidentielles dans l'unique but de s'assurer que les droits à la vie privée des salariés, des patients, des participants aux essais cliniques, des donneurs d'échantillons biologiques et des entreprises sont protégés.
- Les fournisseurs doivent respecter les lois applicables en matière de confidentialité et de protection des données et assurer la protection, la sécurité et l'utilisation licite des données à caractère personnel.



### Protection et qualité des produits

- Les fournisseurs doivent veiller à ce que les systèmes de gestion et de sécurité protègent les produits, les composants et les ingrédients contre les risques de falsification, de contrefaçon ou de vol à des fins de revente illégale.

## Droits de l'Homme et droit du travail

Les fournisseurs s'engagent à faire respecter les droits de l'Homme, y compris les droits du travail et autres droits similaires, et à traiter les personnes avec dignité et respect. Certains des droits de l'Homme les plus importants pour la chaîne d'approvisionnement de Novo Nordisk sont décrits ci-dessous.

---

### Droits de l'Homme

- Les fournisseurs doivent respecter tous les droits de l'Homme reconnus au niveau international, éviter d'enfreindre les droits d'autres personnes et remédier aux impacts négatifs sur les droits de l'Homme pour lesquels ils ont une part de responsabilité. Les fournisseurs doivent respecter ces règles conformément aux principes directeurs de l'ONU relatifs aux Entreprises et aux droits de l'Homme (UNGP).



### Alerte sur les difficultés

- Le fournisseur doit communiquer à Novo Nordisk, par l'intermédiaire de la « Novo Nordisk Compliance Hotline » [novonordisk.com/compliance\\_hotline](https://novonordisk.com/compliance_hotline), toutes les informations dont il a connaissance ou qui sont portées à son attention concernant les graves répercussions sur les droits de l'Homme de ses activités, produits et services liés à Novo Nordisk ; qu'il ait contribué directement à ces

impacts ou que ces impacts soient directement liés aux opérations, produits ou services du fournisseur par sa relation d'affaires avec une autre entité.

- Les répercussions négatives graves sur les droits de l'Homme sont celles pour lesquelles des mesures tardives rendraient difficile de réparer les torts causés. Par exemple, les violations des droits de l'Homme qui entraînent des décès, le travail des enfants, la torture, le travail forcé et les pratiques d'esclavage, ou des préjudices systématiques qui touchent un certain nombre de personnes ou ciblent des groupes de population particuliers.



### Emploi librement choisi

- Lorsqu'un contrat de travail écrit ou une lettre est exigé par la loi, les travailleurs doivent en posséder une copie.
- Les travailleurs ne sont pas tenus de remettre leurs papiers d'identité pour obtenir un emploi, sauf si la loi l'exige. Dans ce cas, les employés doivent avoir accès à leurs documents à n'importe quel moment.
- Les travailleurs sont libres de quitter leur emploi, après un préavis raisonnable, et sont rémunérés à temps et en totalité pour le travail qu'ils ont effectué avant leur départ.
- Les fournisseurs doivent veiller à ce qu'aucun travailleur ne soit tenu de payer des frais ou d'engager des dépenses au cours du processus de recrutement pour obtenir un emploi.
- Les fournisseurs ne doivent pas recourir au travail forcé, dissimulé, en servitude ou au travail pénitentiaire forcé. Les fournisseurs doivent prendre des mesures pour s'assurer que l'esclavage ou la traite des personnes n'existe pas au sein de leur propre entreprise ou dans leur chaîne d'approvisionnement.



### Recrutement et développement de carrière

- Les fournisseurs doivent mettre en place des politiques, des mesures et des outils pour garantir que les processus de recrutement sont exempts de toute discrimination.

- Les fournisseurs doivent offrir à tous les travailleurs les mêmes possibilités de formation, d'apprentissage et de développement.



### Travail des enfants et jeunes travailleurs

- Les fournisseurs ne doivent pas avoir recours au travail des enfants. Les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans et de plus de l'âge légal pour exercer un emploi, ne doivent pas effectuer un travail dangereux ou un travail qui peut nuire à leur éducation ou à leur santé, comme la manipulation de produits chimiques, un travail physique intense et du travail de nuit.



### Non-discrimination

- Les fournisseurs doivent fournir un lieu de travail exempt de toute discrimination pour des raisons telles que l'âge, la caste, la couleur, le handicap, l'origine ethnique, le sexe, l'état matrimonial, l'origine nationale, l'affiliation politique, la grossesse, la race, la religion, l'orientation sexuelle, et l'appartenance à un syndicat.
- Les travailleurs ne doivent pas être soumis à des tests médicaux qui peuvent être utilisés de manière discriminatoire, comme par exemple, pour exclure les personnes atteintes de maladies chroniques.



### Traitement équitable

- Les fournisseurs doivent fournir un lieu de travail exempt de tout harcèlement, traitements sévères et inhumains, et notamment le harcèlement ou abus sexuel, la violence physique, les châtiments corporels, les détentions illégales, la coercition mentale ou physique, la violence verbale contre les travailleurs, ou la menace d'un tel traitement.



### Salaires, avantages sociaux et temps de travail

- Les fournisseurs doivent s'engager à fournir un temps de travail raisonnable. Le nombre total d'heures de travail ne doit pas dépasser régulièrement 60 heures par semaine. Les heures de travail, à l'exclusion des heures

supplémentaires, ne doivent pas dépasser régulièrement 48 heures et les heures supplémentaires ne doivent pas dépasser régulièrement 12 heures par semaine.

- Les heures supplémentaires doivent être peu fréquentes, volontaires et rémunérées à un taux plus élevé, sauf disposition contraire de la loi applicable.
- Une comptabilité exacte des heures de travail normales et des heures supplémentaires doit être tenue pour tous les travailleurs.
- Les travailleurs doivent être payés à temps et en totalité conformément aux lois sur les salaires applicables, y compris le salaire minimum, les heures supplémentaires et les avantages sociaux.
- Les fournisseurs doivent communiquer aux travailleurs la base sur laquelle ils sont rémunérés conformément à la loi applicable.
- Les retenues salariales au titre des mesures disciplinaires ne doivent pas être autorisées. Les retenues salariales pour d'autres raisons ne peuvent être effectuées que sur autorisation expresse du travailleur concerné.
- Les salariés ayant la même expérience, les mêmes qualifications et les mêmes performances doivent recevoir un salaire égal pour un travail égal.



### Temps libre et départ

- Les fournisseurs doivent veiller à ce que les travailleurs bénéficient de temps de pause raisonnables pendant leur journée de travail. Les employés ont droit à au moins 24 heures de repos consécutives par période de sept jours et ont droit à un congé annuel payé conformément à la loi applicable. Les salariés ont droit à un congé pour maladie, raisons familiales, maternité, jours fériés, et maladies ou accidents du travail conformément à la législation applicable. L'indemnité doit être payée conformément à la loi applicable. Les jours fériés ne doivent pas être comptés dans les congés annuels.



### Liberté de regroupement

- Les fournisseurs doivent respecter et soutenir les droits des travailleurs, tels qu'ils sont énoncés dans le droit applicable, de s'associer librement, de se joindre ou non à des syndicats, de solliciter une représentation et de se joindre aux réunions des travailleurs. Les travailleurs doivent pouvoir communiquer ouvertement avec la direction au sujet des conditions de travail sans craindre de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

## Santé et sécurité

Les fournisseurs doivent fournir un milieu de travail sain et sécuritaire, protéger les travailleurs contre l'exposition à des risques chimiques, biologiques, les risques physiques et les tâches exigeantes sur le plan physique, notamment, si applicable, dans les locaux d'habitation fournis par l'entreprise.



### Protection des travailleurs et conditions de travail

Les fournisseurs doivent garantir des conditions correctes sur le lieu de travail et dans tout logement fourni par l'entreprise, y compris, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

- L'accès à l'eau potable, à des installations sanitaires et hygiéniques, à des zones de restauration et de préparation des aliments
- Des pratiques d'entretien et de nettoyage appropriées
- L'accès à des postes de travail ergonomiques
- La réalisation d'une cartographie régulière du bruit conformément aux normes locales

et la prise de mesures appropriées pour prévenir une exposition excessive au bruit

- Des conditions de travail sûres pour les travaux impliquant des équipements électriques, des machines, des appareils sous pression, etc. et des instructions sur la manière d'utiliser et d'entretenir ces équipements en toute sécurité
- Des équipements de protection individuelle (EPI), le cas échéant, et une formation à l'utilisation correcte des EPI, y compris la garantie d'un stockage, d'un nettoyage et d'un entretien adéquats, conformément aux spécifications du fabricant



### **Préparation et intervention en cas d'urgence**

- Les fournisseurs doivent identifier et évaluer les situations d'urgence sur le lieu de travail, ainsi que dans les logements fournis par l'entreprise, et minimiser l'impact en mettant en œuvre des plans et des procédures d'intervention.
- Les plans d'urgence doivent être documentés, régulièrement mis à jour et communiqués aux employés, aux visiteurs et aux entrepreneurs et sous-traitants travaillant sur le site.
- Les fournisseurs doivent prévoir suffisamment de sorties de secours en cas d'incendie, de voies d'évacuation et d'équipement de lutte contre le feu.



### **Inspections de sécurité et évaluations des risques**

- Les fournisseurs doivent effectuer des inspections/audits de sécurité en personne et procéder à une évaluation des risques sur le lieu de travail pour tous les aspects physiques et psychosociaux liés à leurs activités et mettre en place des mesures d'atténuation pour faire face à ces risques.



### **Information sur les risques**

- Les fournisseurs doivent s'assurer que les informations sur la sécurité relatives aux matières dangereuses, dont les composés pharmaceutiques et les matières intermédiaires pharmaceutiques, sont disponibles pour former et protéger les travailleurs aux risques. Des avertissements doivent être affichés pour chaque danger spécifique.
- Les fournisseurs doivent disposer de plans d'urgence et de procédures d'intervention efficaces, y compris l'enregistrement et le signalement des incidents.



### **Réponses en cas d'incident**

- Les fournisseurs doivent disposer de plans d'urgence et de procédures d'intervention efficaces, y compris l'enregistrement et le signalement des incidents.



### **Politique de santé et de sécurité et changements**

- Les fournisseurs doivent disposer d'une politique de santé et de sécurité et la maintenir, y compris, mais sans s'y limiter, s'engager à offrir des conditions de travail sûres et saines afin de prévenir les accidents et les maladies liés au travail, et d'éliminer les dangers et de réduire les risques. Les fournisseurs doivent avoir une vue d'ensemble des risques importants liés au travail effectué dans leur unité, y compris les risques physiques et psychosociaux. Les fournisseurs doivent disposer d'un processus d'évaluation des changements temporaires et permanents qui ont une incidence sur les performances en matière de santé et de sécurité et prendre des mesures pour atténuer tout effet négatif.

## Environnement

Les fournisseurs doivent opérer tout en respectant l'environnement et en étant efficace pour minimiser les impacts néfastes pour l'environnement et conserver les ressources naturelles. Les fournisseurs doivent prendre la responsabilité de minimiser l'impact environnemental de leurs propres activités et de leur chaîne d'approvisionnement.



### Autorisations environnementales

- Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations environnementales applicables. Tous les permis, licences et enregistrements d'information requis doivent être obtenus et les restrictions environnementales, les exigences opérationnelles et de suivi doivent être respectées.



### Déversements et rejets

- Les fournisseurs doivent avoir les systèmes adéquats pour assurer la manutention, le déplacement, l'entreposage, l'élimination, le recyclage, la réutilisation ou la gestion sécurisée des matières premières, des déchets, des émissions dans l'atmosphère et des rejets d'eaux usées. Les déchets, les eaux usées ou les émissions dans l'atmosphère susceptibles de nuire à la santé humaine ou environnementale doivent être gérés et traités de façon appropriée, selon les besoins et avant leur rejet, conformément aux lois et réglementations applicables.
- Les fournisseurs doivent assurer une protection efficace sur le terrain pour prévenir et atténuer les déversements accidentels et les rejets dans l'environnement et pour s'assurer que la pollution atmosphérique, sonore et olfactive respecte les limites définies par les lois et réglementations applicables.



### Changements climatiques

- Les fournisseurs doivent avoir un plan d'action pour s'approvisionner en énergie renouvelable et sont tenus d'augmenter leur part annuelle d'énergie renouvelable.

- Les fournisseurs doivent surveiller et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre\* et encourager leurs fournisseurs à faire de même.



### Eau

- Les fournisseurs doivent avoir un plan de gestion de l'eau pour réduire leur consommation d'eau et les rejets d'eaux usées et améliorer le recyclage s'ils sont situés dans une zone fortement soumise à un stress hydrique (défini par l'Institut des ressources mondiales - WRI).



### Utilisation des ressources et des déchets

- Les fournisseurs doivent s'efforcer d'assurer la circularité, de concevoir l'élimination des déchets, de prendre des mesures pour améliorer l'efficacité et de réduire la consommation de ressources.
- Ils doivent également prendre des mesures de réutilisation et de recyclage. Les fournisseurs doivent prendre des mesures pour identifier les sources de matériaux qui ne sont pas toxiques, sont renouvelables et recyclés et les incorporer dans les produits fournis destinés à Novo Nordisk. Dans la mesure du possible, les fournisseurs doivent fournir des écolabels ou des certifications équivalentes pour ces matériaux.



### Approvisionnement responsable en minéraux

- Les fournisseurs doivent mener des due diligences sur la source des matières premières essentielles afin de promouvoir un approvisionnement légal et durable.

- Les fournisseurs doivent documenter et annoncer toute utilisation de minéraux qui sont source de conflit, provenant d'un pays qui a financé directement ou indirectement des groupes armés ou qui en a bénéficié, le cas échéant, dans l'utilisation du produit final fabriqué par Novo Nordisk.
- Les minéraux considérés comme source de conflit comprennent la columbite-tantalite, la cassitérite, la wolframite (ou leurs dérivés tantale, étain et tungstène) ou l'or, et tout

autre minéral assujéti à des exigences légales pour éviter de s'approvisionner dans les zones touchées par des conflits.



### Nature et biodiversité

- Les fournisseurs doivent comprendre leurs impacts sur la biodiversité, en réduisant et en atténuant leurs impacts et leurs dépendances dans la mesure du possible.

## Systemes de gestion

Les fournisseurs doivent utiliser des systemes de gestion pour faciliter l'amélioration continue et maintenir la continuité des activités dans le respect des attentes des présentes normes d'approvisionnement responsable.



### Engagement et responsabilisation

- Les fournisseurs doivent affirmer leur engagement quant à ces normes d'approvisionnement responsable en affectant les ressources appropriées, en identifiant le personnel qualifié responsable et en intégrant les aspects pertinents de ces normes dans les politiques, procédures et processus de l'entreprise.



### Gestion des risques

- Les fournisseurs doivent disposer de plans d'action pour déterminer et gérer les risques dans tous les domaines concernés par ces normes d'approvisionnement responsable.



### Documentation

- Les fournisseurs doivent tenir à jour la documentation nécessaire pour démontrer leur mise en conformité par rapport à ces normes d'approvisionnement responsable et leur conformité par rapport aux lois applicables.



### Formation et qualification

- Les fournisseurs doivent disposer d'un programme de formation qui permette, tant

au niveau de la direction que des travailleurs, d'atteindre un niveau approprié de connaissances, de qualification et de capacités, afin de répondre aux attentes de ces normes d'approvisionnement responsable.



### Amélioration continue

- Les fournisseurs devront s'améliorer continuellement en établissant des objectifs de rendement, en exécutant des plans de mise en application et en prenant les mesures correctives nécessaires pour combler les lacunes relevées lors d'évaluations internes ou externes, d'inspections ou de contrôles de la direction.



### Communication

- Les fournisseurs doivent disposer de systemes efficaces pour communiquer ces normes d'approvisionnement responsable aux personnes concernées, notamment aux travailleurs, aux entrepreneurs ainsi qu'à leurs fournisseurs.



### Sous-fournisseurs

- Les fournisseurs doivent appliquer ces normes, ou des normes équivalentes, dans leur propre chaîne d'approvisionnement. L'objectif est de s'assurer que les fournisseurs de produits et de services de Novo Nordisk (sous-fournisseurs de Novo Nordisk) respectent également les principes énoncés dans ces normes. Sur demande, les fournisseurs devront informer Novo Nordisk du site de production de tout produit vendu à Novo Nordisk.



### **Éviter, prévenir, atténuer et corriger**

- Les fournisseurs doivent éviter de causer ou de contribuer à des effets négatifs sur les droits de l'Homme par leurs propres activités et s'attaquer à ces effets lorsqu'ils se produisent.
- Les fournisseurs doivent chercher à prévenir ou à atténuer les risques et notamment les effets négatifs sur les droits de l'Homme, qui sont directement liés à leurs activités, produits ou services par le biais de relations d'affaires, et ce, même s'ils n'ont pas contribué directement à ces effets.



### **Politiques sur les droits de l'Homme et procédures**

- Les fournisseurs doivent avoir et maintenir un engagement politique pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de respect des droits de l'Homme ; effectuer des due diligence pour la protection des droits de l'Homme et ainsi identifier, prévenir, atténuer et rendre compte de la façon dont ils gèrent les effets négatifs sur les droits de l'Homme ; et disposer de procédures permettant de remédier à toute répercussion négative grave sur les droits de l'Homme qu'ils causent ou à laquelle ils contribuent.
- La complexité de ces procédures peut varier en fonction de la taille, du secteur, du contexte opérationnel, de la propriété et de la structure, ainsi que de la gravité de leurs répercussions négatives sur les droits de l'Homme.



### **Mécanismes de plaintes**

- Les fournisseurs doivent mettre en place des mécanismes de plaintes accessibles aux parties prenantes internes et externes, qui doivent être invitées à les utiliser pour signaler des préoccupations, des activités illégales ou des violations des présentes Normes, sans menace de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Les fournisseurs doivent enquêter, prendre des mesures correctives si nécessaire et prendre des mesures correctives si nécessaire.